

## Nouvelle progression de l'emploi en Île-de-France au 1<sup>er</sup> trimestre.

Au 1<sup>er</sup> trimestre<sup>(1)</sup>, l'emploi salarié privé en Île-de-France progresse de 0,4 % sur un trimestre. Cette hausse intervient dans un contexte économique contrasté : la situation sanitaire s'améliore et le pass vaccinal n'est plus requis dans la plupart des intérieurs mais la situation géopolitique se révèle incertaine avec le déclenchement de la guerre en Ukraine. L'emploi est en forte hausse sur un an (+ 3,1 %) et la région atteint ainsi un nouveau nombre de salariés record. Cette progression de l'emploi est à mettre au crédit des moteurs traditionnels de l'Île-de-France : les activités informatiques et les activités de conseil.

### CHIFFRES CLÉS

**0,4 %**

de hausse trimestrielle de l'emploi privé en Île-de-France.

**143 900 emplois**

créés sur un an dans la région.

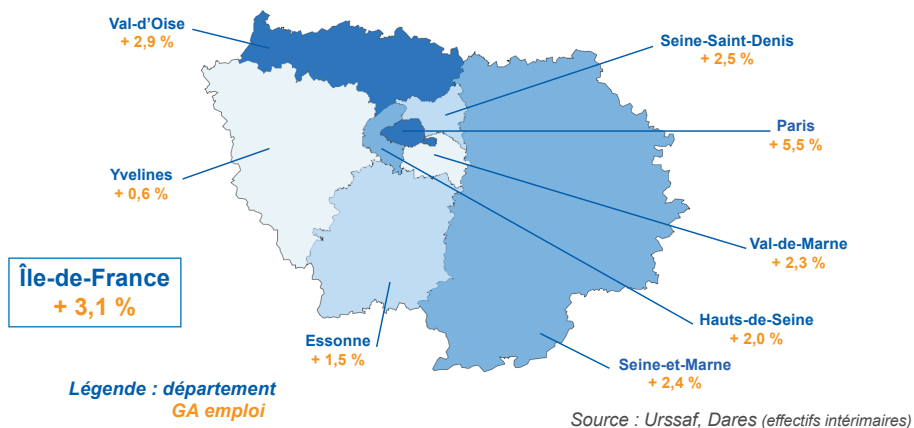
### Un 1<sup>er</sup> trimestre bien orienté

Près de 21 700 emplois ont été créés durant ces trois mois (+ 0,4 % par rapport au trimestre précédent). Grâce à un contexte sanitaire plus favorable qu'au 4<sup>e</sup> trimestre 2021, de nombreux secteurs ont pu finir leur rattrapage. En conséquence, l'emploi francilien signe un quatrième trimestre consécutif de rebond et atteint un nouveau niveau d'emplois record. De plus et contrairement au trimestre précédent, la croissance trimestrielle de l'emploi est identique à celle obtenue au niveau national. La levée d'un certain nombre de mesures sanitaires permet le retour progressif de plusieurs activités importantes de l'économie francilienne comme les événements professionnels ou culturels de grande ampleur.

L'industrie (- 0,2 %) et l'intérim (- 1,7 %) perdent des emplois ce trimestre alors que la construction reste stable. La hausse est en revanche très importante dans le tertiaire hors-intérim (+ 0,6 %).

À noter que les créations d'emplois du 4<sup>e</sup> trimestre ont été légèrement révisées à la baisse, soit + 12 700 emplois contre + 14 300 en données provisoires.

### CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA) <sup>L</sup>



### TABLEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

	En niveau	Glissement trimestriel			Glissement annuel	
		1 <sup>er</sup> T 2022	3 <sup>e</sup> T 2021	4 <sup>e</sup> T 2021	1 <sup>er</sup> T 2022	
France entière	Masse salariale (en millions d'euros) <sup>L</sup>	53 830	+ 4,8 %	+ 1,9 %	+ 3,3 %	+ 12,9 %
	Emploi (en milliers) <sup>L</sup>	54 036 *	+ 5,0 % *	+ 2,2 % *	+ 3,2 % *	+ 13,3 % *
	Salaire moyen par tête mensuel (en €)	4 843	+ 1,1 %	+ 0,3 %	+ 0,4 %	+ 3,1 %
Île-de-France	Masse salariale (en millions d'euros) <sup>L</sup>	3 714	+ 3,5 %	+ 1,0 %	+ 2,8 %	+ 9,2 %
	Emploi (en milliers) <sup>L</sup>	3 729 *	+ 3,6 % *	+ 1,3 % *	+ 2,7 % *	+ 9,6 % *
	Salaire moyen par tête mensuel (en €)	162 443	+ 5,1 %	+ 1,4 %	+ 2,1 %	+ 11,0 %
France entière	Masse salariale (en millions d'euros) <sup>L</sup>	163 331 *	+ 5,4 % *	+ 1,9 % *	+ 1,8 % *	+ 11,6 % *
	Emploi (en milliers) <sup>L</sup>	19 060	+ 0,9 %	+ 0,6 %	+ 0,4 %	+ 3,3 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en €)	2 845	+ 3,8 %	+ 0,4 %	+ 1,4 %	+ 6,9 %
France entière	Masse salariale (en millions d'euros) <sup>L</sup>	2 860 *	+ 4,1 % *	+ 0,9 % *	+ 1,1 % *	+ 7,5 % *
	Emploi (en milliers) <sup>L</sup>					
	Salaire moyen par tête mensuel (en €)					

\* y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales.  
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**AVERTISSEMENT** : l'intégration des données individuelles dans la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés, réalisée progressivement depuis 2016, a été finalisée en juin 2021 à l'occasion de la publication des résultats du premier trimestre 2021. Les données sur les effectifs sont désormais issues à 100 % de l'exploitation des données individuelles de la DSN et les désaisonnalisations sont opérées sur des séries mensuelles et non plus trimestrielles (cf. www.urssaf.org / Observatoire économique / Acoess Stat / n° 344).



## Une année de rattrapage pour l'emploi privé francilien

Le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 3,1 % sur un an, soit 143 900 emplois supplémentaires. En incluant les apprentis, l'évolution de l'emploi est de 3,6 %. Un certain nombre de secteurs exposés sont parvenus à retrouver un niveau proche de celui d'avant crise (commerce, transport et

restauration) tandis que les secteurs moteurs en Île-de-France continuent de croître (activités informatiques et activités de conseil). Cette importante hausse francilienne sur un an demeure néanmoins inférieure à celle de l'emploi national (+ 3,3 %). Plus impactée par la crise sanitaire que les autres régions, l'Île-de-France tarde davantage à retrouver l'ensemble des moteurs de sa croissance.

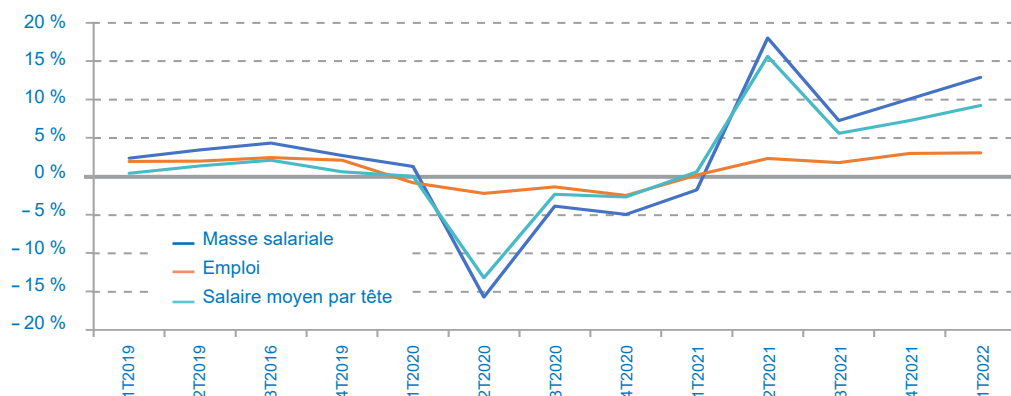
**TABLEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité**

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		1 <sup>er</sup> T 2022	1 <sup>er</sup> T 2022	1 <sup>er</sup> T 2021	1 <sup>er</sup> T 2020	1 <sup>er</sup> T 2019
BZ	Industries extractives	2,4	+ 1,4 %	- 0,3 %	+ 1,7 %	+ 4,7 %
CA	Industries agro-alimentaires	54,8	+ 3,7 %	+ 2,0 %	+ 1,5 %	+ 2,6 %
CB	Habillement, textile et cuir	16,4	+ 5,2 %	- 9,2 %	- 0,9 %	+ 0,9 %
CC	Bois et papier	12,1	- 3,1 %	- 5,8 %	- 3,0 %	- 5,9 %
CD	Cokéfaction et raffinage	1,4	- 2,4 %	- 3,6 %	- 4,7 %	- 5,2 %
CE	Industrie chimique	26,8	+ 2,8 %	- 3,5 %	+ 1,2 %	+ 3,8 %
CF	Industrie pharmaceutique	15,5	- 0,6 %	- 0,3 %	+ 1,5 %	- 2,5 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	17,1	- 5,4 %	- 3,3 %	- 2,3 %	- 0,5 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,3	- 1,1 %	- 4,9 %	- 2,0 %	- 2,0 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	36,0	- 0,2 %	- 1,4 %	+ 1,6 %	+ 0,2 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	10,3	- 3,2 %	- 3,8 %	- 1,0 %	- 4,2 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	13,8	- 2,6 %	- 4,8 %	- 0,6 %	- 0,3 %
CL	Fabrication de matériels de transport	63,3	- 4,2 %	- 3,9 %	- 1,6 %	- 0,3 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	42,4	+ 0,6 %	- 0,7 %	+ 2,9 %	+ 1,0 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	41,2	+ 0,8 %	- 0,7 %	- 0,6 %	- 0,0 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	30,0	- 1,6 %	+ 0,7 %	+ 0,3 %	+ 2,2 %
FZ	Construction	342,8	+ 0,5 %	+ 4,8 %	+ 4,5 %	+ 5,4 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	705,8	+ 2,1 %	- 1,7 %	- 0,1 %	+ 0,9 %
HZ	Transports et entreposage	373,6	+ 0,1 %	- 0,1 %	- 0,2 %	+ 1,9 %
IZ	Hébergement et restauration	324,7	+ 9,8 %	- 6,9 %	- 1,9 %	+ 2,4 %
JA	Édition et Audiovisuel	145,3	+ 3,9 %	+ 5,3 %	- 1,8 %	+ 0,7 %
JB	Télécommunications	51,6	- 2,0 %	+ 0,6 %	- 0,6 %	+ 1,1 %
JC	Activités informatiques	252,0	+ 6,7 %	- 0,5 %	+ 3,4 %	+ 5,6 %
KZ	Activités financières et d'assurance	305,1	+ 0,9 %	- 0,8 %	- 0,3 %	+ 0,6 %
LZ	Activités immobilières	79,3	- 1,7 %	- 1,3 %	- 1,3 %	+ 1,7 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	438,3	+ 4,2 %	- 1,1 %	+ 3,0 %	+ 4,3 %
MB	Recherche et développement	42,9	+ 1,9 %	+ 0,8 %	+ 1,2 %	+ 3,8 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	89,7	+ 2,8 %	- 2,4 %	- 0,9 %	+ 0,1 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	607,0	+ 6,0 %	+ 6,1 %	- 9,6 %	+ 1,6 %
OZ	Administration publique	42,7	- 2,9 %	+ 0,3 %	- 2,3 %	- 1,9 %
PZ	Enseignement	93,1	+ 4,9 %	+ 2,8 %	- 2,7 %	+ 1,2 %
QA	Activités pour la santé humaine	115,7	+ 1,3 %	+ 6,2 %	+ 0,8 %	+ 1,0 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	208,3	+ 2,1 %	+ 0,2 %	+ 2,5 %	+ 1,6 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	93,2	+ 14,4 %	- 5,0 %	- 4,7 %	+ 1,2 %
SZ	Autres activités de services	126,2	+ 2,4 %	+ 0,3 %	- 2,1 %	+ 0,6 %
	<b>Industrie</b>	405,9	- 0,4 %	- 2,1 %	+ 0,0 %	+ 0,2 %
	<b>Construction</b>	342,8	+ 0,5 %	+ 4,8 %	+ 4,5 %	+ 5,4 %
	<b>Tertiaire</b>	4 094,4	+ 3,5 %	- 0,9 %	- 0,1 %	+ 1,8 %
	dont Tertiaire hors intérim	3 966,6	+ 3,6 %	+ 0,0 %	- 1,4 %	+ 1,8 %
	Intérim	127,9	+ 9,7 %	+ 42,9 %	- 38,9 %	+ 1,8 %

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



**GRAPHIQUE 1 : Masse salariale, emploi salarié et salaire moyen par tête du secteur privé (GA)**



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

## Une masse salariale dynamique

La masse salariale hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat augmente de 3,3 % en glissement trimestriel. Elle est supérieure aux niveaux observés avant la crise sanitaire. La hausse de l'emploi durant le trimestre, associée à une stabilisation du recours au chômage partiel, a une influence positive sur la masse salariale francilienne. En effet, plus de 324 millions d'euros d'assiette liée aux indemnités de chômage partiel ont ainsi été enregistrés au 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Ce montant représente 0,6 % du total de la masse salariale plus chômage partiel versé au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 (contre respectivement 0,7 % et 1,0 % aux 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2021). Le secteur de l'hébergement et de la restauration est redevenu celui ayant le plus recours à ce dispositif avec un taux de 3,4 %, devant les transports (2,0 %) et la fabrication de matériels de transport (1,5 %). Malgré les fortes baisses constatées ces trois derniers trimestres, le chômage partiel affiche des niveaux cinq fois plus importants qu'avant crise.

Sur un an, la masse salariale cumulée, hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, progresse de 11,9 % (+ 12,9 % pour le seul 1<sup>er</sup> trimestre), soit une expansion un peu plus importante que celle observée sur le plan national (+ 11,7 %). Ces chiffres sont respectivement de 11,8 % et 11,6 % pour l'Île-de-France et la France en incluant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales).

Le recours massif au chômage partiel continue de biaiser le suivi du SMPT (salaire moyen par tête) pour les trimestres de crise.

## Le tertiaire crée de l'emploi

Le tertiaire hors intérim a gagné une nouvelle fois des emplois ce trimestre (+ 0,6 %) les restrictions sanitaires moins importantes ayant globalement permis à ce grand secteur de poursuivre sa dynamique. Sur un an, il progresse de 3,5 %, soit 133 000 emplois créés. Cette hausse globale masque des disparités d'évolutions très importantes. Certains secteurs n'ont pas fini leur rattrapage alors que d'autres ont déjà dépassé leur niveau d'avant crise sanitaire (cf. tableau 2).

L'emploi dans le commerce est en progression de 2,1 % sur un an grâce à une hausse de 0,3 % observée ce trimestre. Ce secteur n'est plus qu'à 3 500 emplois de son niveau d'avant

crise. Le nombre de salariés dans la restauration augmente fortement (+ 10,6 % sur un an) malgré un repli trimestriel de 1,2 %. L'hébergement rechute ce trimestre de 2,3 % et affiche une progression de 6,1 % sur un an. La baisse des flux touristes internationaux pèse durablement sur ce secteur par rapport à la situation d'avant crise sanitaire. Enfin, les emplois des arts, spectacles et activités récréatives affichent une hausse de 14,4 % sur un an et sont revenus à leur niveau d'avant crise.

L'intérim se rétracte ce trimestre (- 1,7 %) après avoir effectué sept trimestres de rebond. Cette légère inflexion s'observe notamment parmi les intérimaires de la construction, d'après la Dares. Dans un contexte sanitaire, géopolitique et économique encore incertain ce trimestre, le recours aux missions d'intérim demeure néanmoins assez élevé avec 127 900 intérimaires. La hausse annuelle de l'emploi est de 9,7 % dans ce secteur, très éloignée du point bas atteint lors du premier confinement et il n'accuse plus qu'un déficit de 6 000 emplois par rapport à la situation d'avant crise.

## La construction fait du surplace

L'emploi dans la construction affiche une hausse de 0,5 % sur un an mais cette dynamique est imputable exclusivement au 2<sup>e</sup> trimestre 2021. Depuis, la construction stagne depuis trois trimestres. L'emploi semble atteindre un plateau après avoir progressé trimestre après trimestre depuis plus de quatre ans. Ce secteur évolue cependant à son niveau le plus haut avec plus de 342 000 salariés. En cinq ans, 58 600 emplois ont été créés dans le secteur.

**TABLEAU 3 : Emploi salarié et salaire moyen par tête (SMPT) par département**

	1 <sup>er</sup> T 2022	
	Emploi (en milliers)	SMPT (en euros)
75 - Paris	1 507	4 150
77 - Seine-et-Marne	381	2 652
78 - Yvelines	404	3 474
91 - Essonne	361	3 101
92 - Hauts-de-Seine	951	4 710
93 - Seine-St-Denis	523	3 083
94 - Val-de-Marne	407	3 134
95 - Val-d'Oise	308	2 709
<b>National</b>	<b>19 060</b>	<b>2 845</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



## L'emploi industriel au plus bas

L'industrie est de nouveau en baisse ce trimestre (- 0,2 %) et l'évolution de ce secteur est négative pour huit des neuf derniers trimestres. Il atteint en conséquence son point bas record et pourrait à ce rythme descendre en dessous de la barre des 400 000 emplois d'ici quelques trimestres. Sur un an, le repli est de 0,4 %. La très grande majorité des secteurs affiche une baisse annuelle de leurs effectifs, particulièrement dans l'industrie des plastiques (- 5,4 %) où un douzième trimestre consécutif de repli est constaté. La fabrication de matériel de transport se contracte de 4,2 % sous l'effet des baisses de production dans l'automobile et dans l'aéronautique qui résulte notamment d'une pénurie historique de puces électroniques pour ce premier secteur. À l'inverse, les industries agro-alimentaires (cf. *tableau 2*) affichent une forte progression sur un an.

## Sources et méthodologie

**Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique** (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département\*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme .

Les révisions des séries seront détaillées sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org)

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr)

**Le champ de la publication** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

**Les effectifs salariés et la masse salariale** sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

## Paris et le Val-d'Oise bien orientés

L'emploi évolue à la hausse dans six départements franciliens sur huit par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2021. Plus durement touchée lors de la crise, Paris poursuit son rattrapage grâce à une forte croissance (+ 1,0 %) ; suit ensuite la Seine-Saint-Denis (+ 0,5 %) et le Val-d'Oise (+ 0,4 %). L'emploi baisse en revanche dans l'Essonne (- 0,1 %) et le Val-de-Marne (- 0,1 %).

Sur un an, tous les départements gagnent des emplois, notamment Paris qui affiche la dynamique de reprise la plus importante (+ 5,5 %) devant le Val-d'Oise (+ 2,9 %) et la Seine-Saint-Denis (+ 2,5 %). L'Essonne (+ 1,5 %) et les Yvelines (+ 0,6 %) ont les croissances les moins soutenues de la région.

**La masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

**L'effectif salarié** est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

**Les données sont provisoires pour le trimestre étudié** et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

**Le salaire moyen par tête** (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).